

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Résumé
au
Moni
bel

07056882

Tribunal de Commerce de Tournai
déposé au greffe leGreffe **06 AVR. 2007**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/04/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0878.853.256

Dénomination(en entier) **ESTAIMSERVICES**

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale

Siège : Porte des Bâtisseurs, 20 à 7730 ESTAIMPUIS

Objet de l'acte : RENOUELEMENT de MANDATS, CHANGEMENT d'OBJET et de DENOMINATION

D'un acte reçu en date du 29 mars 2007 par le notaire associé Vincent COLIN à Estaimpuis (Estaimbourg), il résulte que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de « ESTAIMSERVICES », a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée constate que le mandat des cinq administrateurs gérants de la société est venu à échéance à la dernière législature communale, soit le quatre décembre deux mil six.

L'assemblée décide ensuite de reconduire les mandats d'administrateurs de Messieurs Daniel SENESAEL, Ghislain DEMARLIERE, Christian HOLLEMAERT, Patrick VAN HONACKER et Guy SEYNAEVE, rétroactivement à compter du quatre décembre deux mil six et pour une durée qui prendra fin à l'échéance de la prochaine législature communale.

Ces mandats seront gratuits.

Les administrateurs gérants ont ensuite procédé à la nomination de l'administrateur délégué

A l'unanimité, ils nomment à cette fonction Monsieur Ghislain DEMARLIERE qui accepte. Ce mandat sera gratuit.

Deuxième résolution.

L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport établi conformément aux articles 535 et 559 du Code des sociétés, dont les associés ont pris connaissance depuis plus de quinze jours.

A ce rapport est annexé un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au trente et un décembre dernier.

Ce rapport et son annexe demeureront ci-annexés, pour être déposés au greffe du Tribunal de Commerce à Tournai.

L'assemblée a ensuite décidé d'ajouter à l'objet social actuel les activités suivantes:

« Toutes les activités dans le cadre des titres-services, notamment le nettoyage du domicile y compris les fenêtres, la lessive et le repassage, les petits travaux de couture occasionnels, la préparation de repas, le service de courses ménagères, la centrale pour personnes moins mobiles ou âgées et le repassage hors du domicile de l'utilisateur ».

De telle sorte que l'objet social soit actuellement :

« La société a pour objet tout service aux personnes et aux collectivités, qu'elles soient publiques ou privées tant en Belgique qu'à l'étranger. Elle pourra s'occuper notamment :

- Du développement de toute activité dans le domaine de l'environnement, du patrimoine paysager, de l'aménagement du territoire et de la valorisation de la nature.

- De toute activité de nettoyage, de lavage, de repassage et de toute activité concernant la propreté.

- De toute activité de bricolage au sens large, notamment de tout travail de maçonnerie, carrelage, toiture, plafonnage, sanitaire, plomberie, zingage, électricité peinture, tapissage, ...

- D'entretien et remplacement de mobilier urbain.

- De prestations administratives et téléphoniques.

- De promotion et commercialisation de produits.

- D'aide aux entreprises et aux particuliers

• Toutes les activités dans le cadre des titres-services, notamment le nettoyage du domicile y compris les fenêtres, la lessive et le repassage, les petits travaux de couture occasionnels, la préparation de repas, le service de courses ménagères, la centrale pour personnes moins mobiles ou âgées et le repassage hors du domicile de l'utilisateur.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/04/2007 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

La société se réserve le droit de demander toutes les aides et services octroyés par tout pouvoir subsidiant (titres-services, titres-bricolages, ...).

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, connexe ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur de sociétés »

Troisième résolution.

L'assemblée décide de changer, à compter de ce jour, la dénomination de la société en « Euro Services Qualité ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Vincent COLIN, Notaire associé.

(déposés en même temps : expédition de l'acte authentique, rapports et mise à jour des statuts)